MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
du LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Aveyron, Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)

MONTPELLIER — 16, Rue de la République — TÉL. M2 58-72

1° Année — 26 Février 1953 — N° 3

OBSERVATIONS RELATIVES AUX TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES

Au cours de la prochaine campagne les Avertissements ou Informations relatifs aux traitements antiparasitaires que nous publierons, ne comporteront pas d'indications relatives aux quantités de produits à utiliser, sauf pour les bouillies bordelaise et bourguignonne. Les produits insecticides ou fongicides seront à employer à la dose indiquée par le fabricant pour la destruction du parasite en cause.

Nous rappelons que les usagers ne doivent utiliser dans la lutte contre un parasite donné, que les produits homologués pour cet usage. Un emploi abusif pouvant avoir de graves conséquences.

Liste des produits qui seront conseillés en 1953 -

Insecticides

Anthonome du pommier - Produits à base d' H.C.H.
" " S.P.C.
" " T.T.C.
" " D.D.T.
" " Lindane.

Anthonome du poirier - Produits à base de D.D.T.

Hoplocampes - Produits à base d' H.C.H.
" " Lindane.
" " T.T.C.
" " S.P.C.
" " Roténone
" " Parathion.

Chenilles défoliatrices - Arséniate de plomb (dans les limites d'utilisation fixées par la législation).
Produits à base de chlordane.
Produits à base de D.D.T.

Carpocapse - Arséniate de plomb (dans les limites d'utilisation fixées par la législation).
Emulsion de D.D.T.

Lyda du pêcher - Produits à base de D.D.T.
Produits à base de Parathion.

P. 1/3 .../...

.../...

~~Tordeuse orientale du pêcher~~ – Produits à base de Parathion (dose pour obtenir 20 grs de matière active à l'hectolitre) (pour protéger les pousses et les pêches.

Produits à base de S.P.C. (dose nécessaire pour avoir 100 grs de matière active à l'Hectolitre) (pour protéger les écussons de pépinières.

Produits contenant 50% de D.D.T. (dose nécessaire pour avoir I50-200 grs de M.A. à l'Hl. + I50-200 grs d'huile blanche) (pour protéger les pêches poires et écussons

Emulsion de D.D.T. à 20 % (dose nécessaire pour avoir I20 gr. de M.A. à l'Hectolitre) (pour protéger pêches poires et écussons.

Pucerons - Psylles - Tigres -
Extrait titré de nicotine
Huiles blanches nicotinées
Parathion
Emulsion de D.D.T.
Emulsion d' H.C.H. (Quand l'odeur ne risque pas
Emulsion de S.P.C. (de se communiquer
Lindane émulsion (à la récolte.

Puceron vert du pêcher -
Bouillie au Quassia amara
(3 kgs de copeaux pour 100 litres d'eau macérant au moins 24 heures + 200 grs d'extrait titré de nicotine + mouillant)
Spécialités à base de Quassia
Parathion.

Doryphore -
Arséniate de chaux et Arséniate d'alumine naissant.
Produits à base de roténone
Produits à base de D.D.T.
Produits à base de chlordane.

Cochylis et Eudémis - Pour la lère génération :
Arséniate de plomb
Produits à base de D.D.T.
Produits à base de Parathion.

Pour les 2ème et 3ème générations :
Produits à base de D.D.T. (à utiliser en
Produits à base de roténone (poudrage.

Cochenille de la vigne - En hiver :
Huiles d'anthracène.

Anticryptogamiques

Tavelure -
Bouillie bordelaise
Oxychlorure de cuivre
Soufres micronisés.

.../...

Mildiou de la vigne - Bouillie bordelaise
Bouillie bourguignonne
Sulfate basique de cuivre
Oxychlorure de cuivre
Oxydes cuivreux
Acétate neutre de cuivre.

Mildiou de la pomme de terre - Bouillie bordelaise
Sulfate basique de cuivre
Oxychlorure de cuivre
Oxydes cuivreux.

Oïdium de la vigne - Soufres en poudre
Soufres mouillables (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls).
Soufres micronisés
Soufres dispersés.

Oïdium des arbres fruitiers - Bouillie sulfocalcique
Soufres micronisés
Soufres dispersés.

Certains parasites non cités ci-dessus feront l'objet d'une étude particulière (par exemple : Tavelure du pêcher, Monilia).

Mélange de produits -
Au cours des années précédentes la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon a publié un tableau de mélanges et d'utilisation des produits antiparasitaires; nous ne procèderons pas à une telle publication en 1953. L'augmentation du nombre des produits mis au commerce, la diversité des adjuvants et des charges compliquent énormément les données du problème. C'est pourquoi nous recommandons à nos lecteurs désireux de mélanger des antiparasitaires de demander des renseignements précis à la Station d'Avertissements Agricoles ou à leur fournisseur.

Nomenclature -
A la suite des décisions du dernier Congrès de Phytopharmacie, les produits à base de l'isomère γ de l'H.C.H. seront désignés comme étant à base de Lindane.
Les produits à base de S.N.P. seront dits à base de Parathion.

Présentation des avis -
Nos lecteurs voudront bien noter que les Avertissements Agricoles seront toujours publiés à la page I du Bulletin Technique.
Les Avertissements Viticoles seront toujours publiés à la page 2 du Bulletin Technique.
Les Informations, Conseils, Recommandations seront insérés selon les nécessités de la mise en page.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

P4